



Extrait du Parc national de la Guadeloupe

<http://guadeloupe-parcnational.com/?Oiseaux-menaces-de-Guadeloupe-403>

Oiseaux menacés de Guadeloupe

- FR - LES TERRITOIRES - Patrimoines naturels - La faune -

Date de mise en ligne : jeudi 26 janvier 2012

Description :

« Oiseaux de Guadeloupe » de la Liste rouge des espèces menacées

Copyright © Parc national de la Guadeloupe - Tous droits réservés

© Mélanie Dumoulin 2010

Les Catégories et les Critères de l'[UICN](#) [1] pour la Liste Rouge ont plusieurs buts précis :

- ☉ offrir un système pouvant être utilisé de manière cohérente par différents groupes d'utilisateurs ;
- ☉ améliorer l'objectivité en fournissant aux utilisateurs des orientations claires sur les moyens d'évaluer différents facteurs qui influent sur le risque d'extinction ;
- ☉ offrir un système permettant la comparaison entre des taxons très différents ;
- ☉ permettre aux utilisateurs de la liste d'espèces menacées de mieux comprendre la démarche suivie pour classer chaque espèce.

Depuis leur adoption par le Conseil, en 1994, les Catégories de l'[UICN](#) pour la Liste Rouge ont acquis une reconnaissance internationale et sont maintenant utilisées dans toute une gamme de publications et de listes produites par l'[UICN](#).

Conscient de la nécessité de disposer de lignes directrices cohérentes pour l'application des Catégories pour la Liste rouge au niveau régional, le Congrès mondial de la nature, réuni pour sa 1re Session, à Montréal, en 1996, a adopté la Résolution 1.25 qui « Demande à la CSE [2] d'achever dès que possible, dans la limite des ressources disponibles, l'élaboration de lignes directrices relatives à l'utilisation au niveau régional des Catégories [UICN](#) pour les Listes rouges... ».

Depuis 2007, l'élaboration de « La Liste rouge des espèces menacées en France » est portée conjointement par le [MNHN](#) [3] et le Comité français de l'[UICN](#). Le projet couvrira petit à petit les différents groupes d'espèces de métropole et d'outre-mer, en associant pour la réalisation de ses différents chapitres, les organisations clés sur l'état de conservation des espèces.

La démarche a été lancée en 2009 en outre-mer avec une première série de chapitres consacrés à la faune et à la flore de La Réunion. Elle s'est poursuivie fin 2010 en Guadeloupe. Pour établir la Liste rouge nationale, le [MNHN](#) et l'[UICN](#) font appel pour chaque chapitre à deux types de contributions :

- ☉ des organismes partenaires, qui disposent de données et d'une expertise importantes, et reconnus comme des structures de référence sur les espèces à évaluer, avec lesquels ils signent une convention de partenariat,
- ☉ des experts, issus des structures partenaires ou d'autres organismes, reconnus pour leur expertise personnelle, avec lesquels ils assurent la validation collégiale des évaluations lors des ateliers de validation.

Parmi les groupes taxonomiques concernés, le chapitre consacré aux « Oiseaux de Guadeloupe » a fait l'objet d'un partenariat avec AMAZONA, l'AEVA, l'ASFSA et l'[ONCFS](#) [4]. Un atelier de travail, piloté par le [MNHN](#) et l'[UICN](#) a été organisé en décembre 2010 à l'[INRA](#) [5] de Petit-Bourg réunissant les représentants des associations partenaires et les différents experts dont celui du Parc national de la Guadeloupe.

[Listes et livres rouges de la flore et de la faune menacées sur le site de INPN](#) [6]

[Liste exhaustive de tous les résultats sur le site de l'UICN](#)

[1] Union internationale pour la conservation de la nature

[2] Commission de la Sauvegarde des Espèces de l'UICN

[3] Muséum national d'histoire naturelle

[4] Office national de la chasse et de la faune sauvage

[5] Institut national de la recherche agronomique

[6] Inventaire National du Patrimoine Naturel